

— On vient de constater un suicide amené par une cause assez singulière : Après avoir perdu, il y a trois ans, à la suite d'une courte maladie, sa femme qu'il aimait avec passion, le sieur D... demeurant rue Saint-Lazare, était tombé dans une profonde mélancolie. Il donna sa démission d'un emploi avantageux qu'il occupait dans une compagnie d'assurances, et résolut de vivre dans l'isolement avec un faible revenu qui lui restait. Il changea de logement et s'installa dans une sorte de belvédère où il s'appliqua à élever et à apprivoiser des oiseaux.

Bientôt son logement fut rempli d'hôtes allés qui, ayant appris à le connaître et qui lui témoignaient le plus tendre attachement. Dès qu'il rentrait, ses amis, ses élèves, venaient se percher sur sa tête et sur ses épaules, et lui exprimaient, avec force cris et battements d'ailes, la joie de le revoir.

Il avait perfectionné leur éducation musicale, et du matin au soir c'étaient des concerts qui le ravissaient. Pendant des heures entières, il avait des conversations poétiques et charmantes avec ces jolies créatures dont il s'imaginait comprendre le langage.

Ces soins continus, devenus une douce manie, avaient fini par lui enlever le sentiment de la douleur et par lui faire perdre tout souci des agitations humaines.

Il y a deux jours, le sieur D... était sorti le matin afin d'acheter des provisions pour lui et pour ses oiseaux. Ne craignant pas que ceux-ci s'envolassent à la quitter, il avait laissé ouverte une lucarne donnant sur les toits. Quand il revint, au bout de peu d'instants, il fut saisi d'horreur en voyant sortir par cette lucarne un énorme chat noir de gouttières, qui emportait dans sa queue ensanglantée sa colombe favorite.

Agité d'un sinistre pressentiment, il vit la plupart de ses oiseaux, ceux qui lui étaient les plus chers, gisant étranglés sur le carreau.

Ses voisins, témoins de sa douleur, essayèrent vainement de le consoler : il leur déclara que c'était pour lui un coup funeste et qu'il n'en reviendrait pas.

Le lendemain, comme on ne le voyait pas paraître, on conçoit des inquiétudes, et après avoir vainement sonné et frappé à sa porte, on eut recours au commissaire de police, qui fit ouvrir par un serrurier.

On trouva le sieur D... affaissé sans vie dans un fauteuil. Il s'était asphyxié à l'aide du gaz acide carbonique. Sur sa table était un écrit contenant ses dispositions testamentaires.

Il laissait à la dame R..., propriétaire de la maison, ceux de ses chers oiseaux qui avaient échappé au carnage, en donnant de minutieux détails sur la manière de les nourrir et de les soigner.

Le legs a été accepté, et la dame R... a recueilli les orphelins, dont la plupart sont d'une espèce très rare.

La science est fort émue d'une récente découverte de M. le docteur Déclat sur l'emploi de l'acide phénique pour le pansement des blessures et plaies de toute espèce. Cet acide, qui provient de certaines substances animales, aurait la propriété d'arrêter la gangrène et l'effet des émanations putrides. Depuis que M. Maisonneuve l'emploie à l'Hôtel-Dieu, la salubrité des salles de service s'est beaucoup accrue.

Ajoutons, sous toutes réserves, qu'un autre médecin, M. Emile de Taradé, croit avoir trouvé un remède aux maladies de poitrine, plus simple et plus efficace que l'iode, ce serait tout simplement la farine de maïs, de bonne qualité, employée en bouillie.

L'Attila, de Toulouse, a reçu la nouvelle d'un événement grave qui vient de se passer dans la commune de Caupenne : Toute la famille de M. Mainvielle, officier de santé, a été empoisonnée. Mme

Mainvielle est morte et les autres membres de cette famille sont atteints de très fortes coliques qui les forcent à garder le lit. On craint que M. Mainvielle ne succombe à ses vives souffrances.

On dit que des foies d'oie qu'ils mangèrent à leur dîner avaient été posés sur quelque objet contenant une matière vénéneuse.

— On lit dans le Figaro : Les piqures littéraires ont toujours entraîné les plus sanglantes représailles. En 1848, un auteur refusé à plusieurs reprises par M. Carpiet, alors directeur des Variétés, cherchait tous les moyens d'empêcher le théâtre de faire de l'argent.

Un jour il porta à tous les grands journaux le fait-divers suivant : « Hier, un énorme dogue atteint d'hydrophobie a parcouru le boulevard Montmartre, mordant tous ceux qu'il rencontrait. Plusieurs sergents de ville l'ont poursuivi l'épée nue, mais au moment où ils allaient l'atteindre, l'animal furieux a réussi à se réfugier dans le théâtre même des Variétés, d'où, jusqu'ici il a été impossible de le déloger.

« Ce qui rend le péril plus grand encore c'est qu'après tous les renseignements, cette dangereuse bête serait une femelle pleine, et on craint qu'une fois perdue dans la salle des Variétés, elle n'y mette bas des petits qui seront naturellement enragés comme elle.

« Le soir même de cette annonce l'insidieux auteur vint flâner dans le théâtre, et constata avec une joie maligne qu'on avait fait trois francs de recette.

— Eh bien ? demanda-t-il ironiquement au directeur, êtes-vous content aujourd'hui ?

— Enchanté ! fit Carpiet qui avait compris, la recette est de trois francs. Si nous avions joué une de vos pièces, elle n'aurait été que de trente sous !

— M... locataire d'une maison dont l'escalier est fort sale, a affiché, au nez du concierge, à la porte de la rue : « Essayez vos pieds avant de sortir »

— Il s'est passé il y a peu de jours, à l'Hôtel-Dieu, de Paris, un fait bien douloureux et qui prouve combien la science, même la science la plus consommée, est encore inexpérimentée à l'endroit de chloroforme.

Le chirurgien venait d'amputer le bras d'un malheureux ouvrier blessé dans une chute.

La dose de chloroforme insufflée au patient était trop forte et l'avait tué. Le célèbre professeur n'avait opéré que sur un mort et aucun des assistants ne s'en était aperçu.

**BULLETIN FINANCIER.**

Le marché contraste aujourd'hui, par sa faiblesse avec la fermeté des jours précédents. Les valeurs les plus offertes sont l'Italien, les Sardes, le Saragosse et le nord d'Espagne. Les consolidés anglais sont venus sans changement à 89 3/4 à 7/8. Les offres sont devenues encore plus nombreuses en clôture. A part de Lyon, qui se maintient avec une grande fermeté de 933-75 à 935, presque toutes les valeurs ferment en baisse sur samedi. La rente perd la 15<sup>e</sup> à 66-90 après avoir varié de 66-85 et 67 fr. L'Italien finit à 64-90 après 65-20. Le mobilier s'est tenu de 955 à 930 et l'Espagnol de 585 à 580. L'Orléans reste à 895, le Nord à 997-50, l'Est à 508-75, le Midi à 575, l'Ouest à 537-50, l'Autrichien à 448-75 et le lombard à 538-75. Les Sardes ont fléchi à 300, le Saragosse à 395 et le Nord d'Espagne à 325-75. Le Mexicain est bien tenu à 54 3/4.

Cours moyen du comptant : 3 0/0 66-90 à 1/2 0/0, 95-07 1/2.

Banque de France : 3,502-50.

Credit foncier : 1270.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

Ces paroles étaient affectueuses et rassurantes ; cependant elles contenaient un leçon, et la fièvre Clotilde en fut humiliée. Elle sortit, la rougeur aux joues et les yeux encore humides. Dix minutes après, elle reparait en mantelet et en chapeau, et l'on partait pour le Bois.

(La suite au prochain numéro.)

**DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES**  
BUREAU DE ROUBAIX.

Heures des levées de boîtes supplémentaires

	Rue Fosse-aux-Chênes.	Place de la Liberté.	Rue du Pays.
1 <sup>re</sup> levée	7 <sup>h</sup> » mat.	7 <sup>h</sup> 20 mat.	7 <sup>h</sup> 30 mat.
2 <sup>re</sup> levée	10 » mat.	10 20 mat.	10 30 mat.
3 <sup>e</sup> levée	2 » soir.	2 20 soir.	2 30 soir.
4 <sup>e</sup> levée	6 20 soir.	6 40 soir.	6 50 soir.
5 <sup>e</sup> levée	7 50 soir.	8 10 soir.	8 20 soir.

	Rue Neuve.	Rue St-Georges.	Gare.
1 <sup>re</sup> levée	7 <sup>h</sup> 35 mat.	7 <sup>h</sup> 40 mat.	7 <sup>h</sup> 50 mat.
2 <sup>e</sup> levée	10 35 mat.	10 40 mat.	10 50 mat.
3 <sup>e</sup> levée	2 35 soir.	2 40 soir.	2 50 soir.
4 <sup>e</sup> levée	6 55 soir.	7 » soir.	7 10 soir.
5 <sup>e</sup> levée	8 25 soir.	8 30 soir.	soir.

**SERVICE DES POSTES.**  
(Suite et fin).

**4<sup>e</sup> Articles d'argent.**

La poste se charge, moyennant un droit de 1 %, du transport des sommes d'argent déposées à découvert dans ses bureaux. En échange, il est remis aux déposants des mandats qui peuvent être payés aux ayants droit dans tous les bureaux de l'Empire et de l'Algérie. Les envois d'argent sont encore reçus pour les armées françaises en pays étrangers, pour les militaires et marins employés dans les colonies françaises ou sur les bâtiments de l'Etat, et pour les transportés à Cayenne. Il n'est pas reçu de dépôt d'argent au-dessous de 50 cent. Au-dessus de 10 francs, les mandats supportent, outre le droit de 1 %, un droit de timbre de 50 centimes. 800 distributeurs ont été autorisés à émettre et à payer des mandats pour des sommes de francs et au-dessous.

**Lettres pour les colonies et l'étranger.**

La taxe et les conditions d'envoi des lettres et des imprimés pour les colonies françaises et l'étranger sont réglées par des décrets spéciaux. Tous les renseignements utiles à ce sujet sont fournis au public dans les bureaux des postes ; ils se trouvent aussi dans l'Annuaire des Postes, et dans un tarif dont la vente aux particuliers est autorisée.

Les lettres pour l'étranger sont affranchies, soit au moyen de timbres-poste et jetées à la boîte, soit en numéraire aux guichets des bureaux et laissées entre les mains des agents des postes. Revêtues de timbres insuffisants, elles sont considérées comme non-affranchies, et ne peuvent recevoir cours, si elles sont à destination des pays pour lesquels l'affranchissement est obligatoire.

**Lettres de et pour les armées à l'étranger.**

Les lettres de l'intérieur de l'Empire pour les armées françaises à l'étranger, et réciproquement, ne supportent que la taxe de direction à destination, lorsqu'elles sont transportées exclusivement par des services français.

Les lettres des armées françaises à l'étranger pour l'intérieur de l'Empire doivent être déposées dans les bureaux de poste militaires français à l'exclusion des bureaux de poste civils des pays où se trouvent les armées. Il n'est pas reçu de lettres chargées contenant des valeurs déclarées ni de valeurs cotées à destination de l'étranger et des armées à l'extérieur de l'Empire.

**Modèle de procuration**

pour retirer des valeurs cotées et des valeurs déclarées, ou pour toucher des mandats d'articles d'argent.

Les facteurs ruraux sont autorisés à accepter des particuliers qui leur en donnent commission et cela sans qu'il puisse en résulter aucune responsabilité pour l'administration des postes, pouvoir de retirer du bureau de poste auquel ils sont attachés, des valeurs cotées et des lettres contenant des valeurs déclarées, ou de toucher à ce bureau des mandats d'articles d'argent. On donne ci-dessous le modèle de ce pouvoir.

Je soussigné demeurant à \_\_\_\_\_, autorise le sieur \_\_\_\_\_, facteur rural, à retirer ou à recevoir du bureau \_\_\_\_\_, et sans qu'il puisse en résulter aucune responsabilité pour l'administration des postes, une (valeur cotée ou lettre contenant des valeurs déclarées), dont l'avis, en date du 186, faisant connaître l'arrivée à mon adresse, est ci-joint.

S'il s'agit du paiement d'un mandat, remplacer les trois dernières lignes qui précèdent par les lignes suivantes :

Le montant du mandat d'article d'argent ci-annexé de la somme de \_\_\_\_\_ délivré à mon profit par le bureau d \_\_\_\_\_ le 186

A \_\_\_\_\_ le 186  
(Signature du destinataire).  
(Légalisation de la signature).

**Chiffres-taxes.**

Les chiffres-taxes sont de petites étiquettes imprimées représentant chacune une valeur de 15 centimes à percevoir. Toute lettre non-affranchie, née et distribuée dans la circonscription d'un bureau de poste, doit être revêtue d'un nombre de chiffres-taxes équivalant à la taxe exigible. Les chiffres-taxes sont toujours apposés d'avance par les agents des postes. La personne à laquelle serait présentée une lettre de la catégorie sur-désignée, non-revêtue du signe de taxe prescrit, doit refuser d'en acquiescer le port et signaler le fait à l'administration.

**Imprimés, échantillons, papiers de commerce ou d'affaires.**

Ces objets doivent toujours être affranchis d'avance ; leur taxe est réglée à prix réduits conformément aux tarifs ci-contre. Le poids des imprimés et papiers d'affaires ne doit pas dépasser 3 kilogrammes, celui des échantillons, 300 grammes.

La dimension des imprimés, papiers d'affaires et échantillons d'offices sur carte, ne doit pas excéder 15 centimètres, celle des autres échantillons, 24 centimètres.

Les imprimés et papiers d'affaires ou de commerce sont expédiés sous bandes mobiles couvrant au plus le tiers de la surface du papier et maintenues, au besoin, par un lien facile à dénouer.

Les échantillons sont expédiés sous bandes mobiles ou insérés dans des sacs en toile ou en papier, ou dans des boîtes ou étuis fermés avec des ficelles faciles à dénouer.

Les échantillons doivent porter sur la

subscription une marque imprimée du fabricant ou du marchand expéditeur.

Sont exclus du service les échantillons soumis aux droits de douane ou d'octroi et ceux qui sont susceptibles de salir les correspondances ou d'en compromettre la sûreté.

Les imprimés, échantillons et papiers de commerce ou d'affaires, affranchis à prix réduit, ne doivent contenir aucune lettre ni porter aucune note pouvant tenir lieu de correspondance. (Voir le paragraphe des pénalités.)

**Non-affranchissement ou insuffisance d'affranchissement.**

Lorsqu'ils n'ont pas été affranchis, les objets mentionnés dans le tableau ci-contre et dans l'article ci-dessus, sont taxés comme lettre ; s'ils ont été affranchis et que l'affranchissement soit insuffisant, ils sont frappés, en sus de cet affranchissement, d'une taxe égale au triple de l'insuffisance. Dans ces circonstances, le port en est acquitté, à défaut du destinataire, par l'expéditeur, contre lequel des poursuites sont exercées en cas de refus de paiement. (Loi du 20 mai 1834.)

Les avis de mariage, lorsqu'ils sont doubles, c'est à-dire lorsque deux avis sont imprimés sur la même feuille ou sur deux feuilles différentes, doivent acquiescer une double taxe d'affranchissement, ainsi que tous les autres avis, circulaires, etc., sous peine d'être taxés au triple de l'insuffisance de leur affranchissement.

**FIN.**

**HEURES DES LEVÉES DE LA BOITE AUX LETTRES.**  
DU BUREAU DE POSTE DE ROUBAIX.

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANCES	Dernières levées au Bureau avant chaque départ.
Lille, ligne de Calais, Angleterre . . . . .	h. m.
Tourcoing . . . . .	8 15 matin.
Lille, Tourcoing, ligne de Paris et Calais . . . . .	10 » matin.
Lannoy . . . . .	11 » matin.
Lille, Tourcoing et Belgique . . . . .	1 20 soir.
Lille, Valenciennes, Tourcoing, Courtrai et Gand . . . . .	3 » soir.
Ligne de Paris . . . . .	4 25 soir.
Lille, ligne de Paris, Calais, Angleterre, Lannoy, Tourcoing, Belgique . . . . .	7 45 soir.
	9 » soir.

**Direction générale des Postes.**

Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste :

Jusqu'à 10 gr. incl.	Lettr. affr.	non affr.
De 10 gr. jusq. 20 gr.	0 f. 20 c.	0 f. 30 c.
De 20 » 100 »	0 40	0 60
De 100 » 200 »	0 80	1 20
De 200 » 400 »	1 60	2 40

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 grammes ou fraction de 100 gr. excédant, 80 c. en cas d'affranchissement, et 1 fr. 20 c. en cas de non-affranchissement.

Taxe des lettres nées et distribuables dans la circonscription postale du même bureau.

Jusqu'à 10 gr. incl.	Lettr. affr.	non-affr.
de 10 jusqu'à 20	0 f. 10 c.	0 f. 15 c.
de 20 » 100 »	0 20	0 30
de 100 » 200 »	0 40	0 60
de 200 » 400 »	0 80	1 20

Et ainsi de suite en ajoutant, par chaque 100 grammes ou fraction de 100 grammes excédant, 40 c. en cas d'affranchissement, et 60 c. en cas de non-affranchissement.

Les personnes qui désireraient faire traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du Journal de Roubaix.

**COMPTES COURANT AVEC CHÈQUES**  
ET FONDS DISPONIBLES RAPPORTANT 5 0/0.  
Bons à échéance rapportent 5 1/2 et 6 0/0.  
AVANCES SUR TITRES 6 0/0 et 1/4 de commission.

Arbitrages, émissions, encaissement de coupons et d'effets de commerce.

ACHAT et VENTE de toutes valeurs françaises et étrangères.

Renseignements spéciaux sur les valeurs françaises et italiennes.

La souscription à la huitième série pour les opérations d'arbitrages est ouverte jusqu'au 10 février prochain.

MM. L. MOUTIER ET Co, Banquiers, rue Richer, 47, à Paris. 5101-9400

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que l'éditeur Courcier vient de mettre en vente une nouvelle édition, augmentée d'un supplément, du grand Dictionnaire de géographie universelle, ancienne et moderne, ou description physique, ethnographique, politique, historique, statistique, commerciale, industrielle, scientifique, littéraire, artistique, morale, religieuse, etc., de toutes les parties du monde, par MM. Bescherelle aîné et Devars, avec la collaboration de plusieurs géographes français et étrangers ; 4 forts volumes in-4<sup>e</sup> (contenant 450 feuilles, ensemble de 3,600 pages). Broché, 60 fr., le même ouvrage, relié, 70 fr., rendu franco dans toute la France. L'ouvrage forme le travail le plus complet qui ait été fait jusqu'à ce jour sur la géographie.

Cet important ouvrage se publie également en 400 livraisons à 15 centimes la livraison, et est en cours de publication. Prix complet, y compris le supplément, 60 fr. On peut souscrire par fraction de 100 livraisons, en adressant à l'avance un mandat de 15 fr. à l'ordre de l'éditeur, pour recevoir franco chaque semaine les livraisons parues.

Chez A. Courcier, libraire-éditeur, boulevard Sébastopol (rive gauche) n° 13, à Paris.

Nous avons souvent parlé à nos lecteurs de LA MODE ILLUSTRÉE et nous ne pouvons que persister dans les éloges que nous lui avons accordés. L'Utilité, tel est en un mot le programme de ce journal, par excellence journal de la famille, paraissant une fois par semaine, chaque dimanche, et donnant douze planches, qui contiennent une multitude de patrons en grandeur naturelle. L'administration de la Mode Illustrée fait paraître depuis le 1<sup>er</sup> octobre, de nouveaux modèles de chapeaux, robes, manteaux, vestes, lingerie, etc., enfin tous les objets que la saison d'hiver comporte ; tous ces objets trouvent leurs places dans les 52 numéros que la Mode illustrée donne chaque année représentés par de très belles gravures sur bois ou sur acier (colorées), selon l'édition qu'on choisira (près de mille gravures).

Inspirer aux femmes de toutes les classes le goût du travail en leur donnant les modèles les plus exacts et les explications les plus détaillées et les plus minutieuses de tous les genres de travaux : tricot, crochet, tapisseries, jours de dentelles, broderie sur toute étoffe : leur enseigner à préparer elles-mêmes tous les objets qui servent à vêtir elles et leurs enfants ; rendre ces travaux attrayants en leur rendant faciles, c'est ainsi que l'administration de la Mode illustrée a envisagé la voie qu'elle devait parcourir.

Des conseils relatifs au gouvernement des ménages, des recettes d'économie domestique, des articles sur le savoir-vivre composent un enseignement destiné à compléter toutes les éducations féminines ; des nouvelles rédigées de façon à intéresser les femmes tout en offrant aux jeunes filles des tableaux d'une moralité scrupuleuse, forment des articles variés la partie littéraire de la Mode illustrée.

Pour satisfaire celles de ses abonnés, qui reconnaissant l'utilité et la parfaite exactitude des patrons, ont désiré d'en voir augmenter le nombre, la Mode illustrée a publié une ANNEXE intitulée :

**LES PATRONS ILLUSTRÉS**

composés de 14 livraisons par an. Ces 26 feuilles offrent un total de 200 patrons au moins ; l'abonnement aux Patrons illustrés, réservés aux abonnés de la Mode illustrée seulement, est de 4 fr. par an. Donc, pour 18 fr. par an, on reçoit 82 numéros et 26 feuilles de patrons (franco), tandis que l'édition ordinaire coûte toujours, avec 12 feuilles de patrons, 14 fr. par an (franco).

Afin de prouver au public qu'elle prend un engagement sérieux, l'administration de la Mode illustrée, 56, rue Jacob, à Paris, envoie gratis et franco, sans engager à rien, un numéro quelconque à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On peut, si on le préfère, à titre d'essai, se l'abonner que pour trois mois, au prix minimum de 3 fr. 50 pour treize numéros.

Envoyer le prix, soit en timbres-poste, soit en un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. Firmin-Didot frères, fils et Co, rue Jacob, 56, à Paris.

Les abonnements datent du 1<sup>er</sup> de chaque mois.

**AFFECTIONS DE POITRINE.**  
CATARRHES, COQUELUCHE, GRIPPE, ETC.

Les expériences comparatives faites dans les hôpitaux de Paris constatent que le SIROP et la PATE DE NAFÉ DE DELANGRENIER sont les pectoraux les plus efficaces pour combattre les maladies de poitrine, les catarrhes, asthmes, toux nerveuses, gripes, coqueluches, maux de gorge, palpitations, et enfin toutes les irritations ou inflammations des organes de la poitrine et des bronches. — Dépôts dans toutes les pharmacies.

**MAL DE DENTS.** — L'EAU du docteur OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur. — Dépôts dans les pharmacies. 5087-9264

**Contrefaçons et imitations.**

Comme tous les médicaments avantageusement connus, le CHOCOLAT purgatif de DESBRIÈRE est contrefait et imité. Il y a des gens qui, au lieu de donner du Chocolat Desbrière lorsqu'on leur en demande le remplaçant par du chocolat ache à bas prix et dans lequel la magnésie n'est pas toujours pure ou est remplacée par la scammonée, la gomme-gutte, le jalap, le mercure doux, drastiques violents qui irritent les organes digestifs, causes funestes de nombreuses maladies. — Pour éviter toute fraude, on doit vérifier, en achetant, si chaque boîte porte la signature Desbrière, et si elle sort bien de la pharmacie rue Lepelletier, 9, à Paris.

— Contre les rhumes, gripes, maux de gorge, le SIROP et la PATE DE NAFÉ DE LANGRENIER possèdent une efficacité certaine. — Dépôts dans les pharmacies. (4421)

— L'Histoire de France illustrée, de MM. Bordier et Charton ; les Voyageurs anciens et modernes, livre couronné par l'Académie française ; le nouveau volume du Magasin pittoresque, se recommandent par les qualités les plus essentielles dans les ouvrages destinés aux familles : instruction, sincérité, conscience, choix, judicieux des sources pour les gravures comme pour le texte, et surtout longue expérience de ce qui convient le mieux à l'enseignement agréable des connaissances utiles à tout le monde.